

CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 octobre 2023 à 18 heures 00 minutes
Espace Fontaine - 1 rue Fontaine - 61200 ARGENTAN

Quorum : 13

Présents :

Mme BALLON Michèle, Mme BELHACHE Alexandra, M. BELLANGER Patrick, M. BISSON Jean-Marc, Mme BOUDET Jeanne-Marie, Mme CHESNEL Valérie, M. CORREYEUR Pierre, M. COUPRIT Pierre, Mme DUPONT Cécile, M. FRENEHARD Guy, M. GAUDIN Sylvain, Mme GUYOT Jeannine, M. LADAME Julian, M. LE MENAHÈS Xavier, M. LEMANCEL Dominique, Mme LEPELIER Marie-Cécile, M. MADEC Boris, M. MELOT Michel, Mme MICHEL Clothilde, M. MONNIER Jean-Pierre, Mme MONTEGGIA Martine, M. PORTIER Jean-Yves

Absent :

M. HUREL Thierry

Excusés :

M. BEAUFRERE Sébastien, M. GRANDSIRE Gérard

Secrétaire de séance : Mme BELHACHE Alexandra

Président de séance : M. PORTIER Jean-Yves

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 H 00.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour :

- approbation du Procès-Verbal de la réunion du 04 juillet 2023
- transfert du siège social du SyMOA

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical donnent leur accord pour ces deux ajouts.

1 - Approbation Procès-Verbal Réunion du 04/07/2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 04 juillet 2023 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

2- Attribution du Marché d'Étude Moulin de Sérans

- Marché public de prestations intellectuelles selon une procédure adaptée
- Date limite de réponse le 15 septembre 2023 à 17h00
- 4 réponses : ICEMA, ICEO, SINBIO, SOGETI

Analyse de la validité des offres : toutes complètes

- Rappel sur le contenu de l'étude :

Phase 1 : Étude préliminaire de faisabilité	État initial, expertise et diagnostic de l'existant	Recueil des données existantes
		Recherches et demandes d'informations supplémentaires
		Diagnostic de terrain
		Définition du fonctionnement des ouvrages, de la franchissabilité, de leur état
		Relevés et profils topographiques
	Études d'esquisses	Définition des aménagements possibles et des mesures d'accompagnement : scénarii de restauration
		Définition des incidences de chaque aménagement et des démarches administratives
		Identification des éventuelles études complémentaires nécessaires
		Estimation des coûts et durée des travaux
	Étude de l'insertion paysagère du projet	Montages photographiques pour voir l'aspect futur des lieux pour chaque scénario
	Validation des projets	Validation du scénario à mettre en œuvre : avis et proposition du COPIL puis validation par le maître d'ouvrage

- Critères de notation :

- Note Technique / 50

Points / 50	Sous critère
18	Références techniques
18	Qualité du mémoire technique
9	Moyens humains et matériels
5	Compréhension de la mission et du contexte local

- Note prix /40

Formule = $80 \times \text{Prix de l'offre moins disante} / (\text{Prix de l'offre moins disante} + \text{Prix de l'entreprise notée})$

- Note délai /10

Note Délai = $20 \times \text{Délai de l'offre le plus bas} / (\text{Délai le plus bas} + \text{Délai de l'entreprise notée})$ en quinzaines jours

– Note technique :

Critères de notation		ICEMA	ICEO	SINBIO	SOGETI
Qualité des références	/ 18	16,60	18	18	18
Compétences du BE en rapport avec l'étude	/ 7	7	7	7	7
Qualité de l'équipe	/ 7	5,6 Appui extérieur sur modèle hydraulique	7	7	7
Moyens matériels à disposition	/ 4	4	4	4	4
Qualité du mémoire technique	/ 18	13,20	18	16,40	14,80
Pertinence et description de la méthodologie proposée	/ 16	11,20 Réponse correcte mais totalement générique et non adaptée au contexte local	16 Excellente méthodologie	14,40 Excellente méthodologie mais un peu moins de détails sur la phase esquisse et sur le modèle hydro	12,80 Très bonne méthodologie mais pas de scénarios proposés
Organisation et qualités de l'équipe pour l'exécution des prestations	/ 1	1	1	1	1
Planning prévisionnel	/ 1	1	1	1	1

Critères de notation		ICEMA	ICEO	SINBIO	SOGETI
Moyens humains et matériels à disposition pour la mission	/ 9	9	9	9	8,10
Cartographie	/ 1	1	1	1	1
Topographie	/ 3	3	3	3	3
Modèle hydrologique	/ 3	3	3	3	3
Montages paysagers	/ 2	2	2	2	1,10 Seulement 3 photomontages proposés (1 par scénario)

Critères de notation		ICEMA	ICEO	SINBIO	SOGETI
Compréhension de la mission et du contexte local	/ 5	1	5	5	3
Objectif de l'étude et contexte compris Prise en compte des différents ouvrages Visite de terrain		Réponse générique et non adaptée	Très bonnes propositions avec scénarios bien adaptés	Très bonnes propositions avec scénarios bien adaptés	Assez bien mais aucun scénario proposé

Critères de notation		ICEMA	ICEO	SINBIO	SOGETI
Qualité des références	/18	16,60	18	18	18
Qualité du mémoire technique	/18	13,20	18	16,40	14,80
Moyens humains et matériels	/9	9	9	9	8,10
Compréhension de la mission et du contexte local	/5	1	5	5	3
Total	/ 50	39,80	50	48,40	43,90

– Note de Prix

	ICEMA	ICEO	SINBIO	SOGETI
Montant DGPF (€ HT)	35 742,00 €	29 730,00 €	29 640,00 €	37 716,00 €
Note / 40	36,3	39,9	40,0	35,2

- Note Délai :

	ICEMA	ICEO	SINGIO	SOGETI
Date de commencement	30/10/2023	30/10/2023	30/10/2023	30/10/2023
Note / 40	10	10	10	10

- Notes Totales :

	ICEMA	ICEO	SINBIO	SOGETI
Note technique / 50	39,8	50,0	48,4	43,9
Note prix / 40	36,3	39,9	40,0	35,2
Note délai / 10	10,0	10,0	10,0	10,0
Total / 100	86,1	99,9	98,4	89,1

Après présentation de l'analyse des offres, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir statuer sur le choix du candidat.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché d'étude du Moulin de Sérans au Bureau d'Études ICÉO, située à Talmont-Saint-Hilaire (85), 220 rue des Ailes, antenne de Caen (14)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

3 – Déménagement

- Demande de déménagement reçue le 19 mai 2023.
- Recherche de nouveaux bureaux potentiels - 2 propositions, à savoir :
 - Bureaux à la MET (Maison des Entreprises et des Territoires) à Argentan
 - Bureaux au premier étage de GM2A à Argentan – école de production (ancien bâtiment de Magnetti-Marreli)

- MET : location de deux bureaux collés + partage d'une petite kitchenette
- un local n° 6, à usage de bureau d'une superficie de 24,99 m²
- un local n° 7, à usage de bureau d'une superficie de 24,87 m²
- le partage du local n° 45, à usage de kitchenette d'une superficie de 8,13 m²

- GM2A : location d'un espace bureau d'une superficie totale de 98 m²
- une pièce qui servira de bureaux à l'ensemble des agents
- une pièce qui servira de coin repas pour les agents et qui pourra être utilisé pour tenir les réunions (bureau et conseil syndical)

	Superficie	Loyer HT/mois	Loyer HT/an	Charges à ajouter	Coût estimatif annuel TTC	Coût estimatif mensuel TTC	€ TTC / an / m ²
GM2A	98 m ²	784 €	9 408 €	Electricité (environ 2500€)	13 789,60 €	1 149,13 €	140,71 € TTC/an/ m ²
MET	49,86 m ²	325,17 €	3 902,01 €	2 686 € HT (prévisionnel 2023) + location salles (env. 700€ HT/an)	8 605,61 €	717,13 €	172,60 € TTC/an/ m ²

Actuellement, le SyMOA a à peu près une superficie de 110 m².

Si location à la MET :

- pas d'espace où manger en dehors des bureaux
- nécessité de louer les salles pour chaque réunion (réunions de bureau, réunions du Conseil Syndical, réunions techniques, entretien pro)
- impossibilité d'accueil de stagiaires
- ouverture de la cloison séparant les deux bureaux : à priori possible

Si location chez GM2A :

- travaux à prévoir pour organiser l'espace et ramener l'eau (accès aux toilettes au rez-de-chaussée). Travaux à la charge du locataire (avec déduction des montants payés des loyers). Changement des radiateurs à la charge de GM2A
- locaux bien isolés et bien insonorisés
- possibilité de réaliser les réunions dans les locaux
- possibilité d'accueil de stagiaires
- autonomie du SyMOA et durabilité de la location
- parking sécurisé

Suite aux discussions au sein du Bureau, ce dernier se prononce en faveur des locaux situés chez GM2A pour un meilleur confort et une meilleure pérennité dans le temps.

A cet effet, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir délibérer sur ce point.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de location émanant de GM2A, situés 23 rue Maurice Ravel, 61200 ARGENTAN
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4 – Transfert du Siège Social

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que les locaux actuels doivent être libérés suite à la demande de la Mairie d'Argentan reçue le 19 mai 2023.

Deux propositions ont été faites, à savoir :

- Bureaux à la MET (Maison des Entreprises et des Territoires) à Argentan

- Bureaux au premier étage de GM2A à Argentan – école de production (ancien bâtiment de Magnetti-Marreli)
- MET : location de deux bureaux collés + partage d'une petite kitchenette
- un local n° 6, à usage de bureau d'une superficie de 24,99 m²
- un local n° 7, à usage de bureau d'une superficie de 24,87 m²
- le partage du local n° 45, à usage de kitchenette d'une superficie de 8,13 m²
- École de Production GM2A : location d'un espace bureau d'une superficie totale de 98 m²
- une pièce qui servira de bureaux à l'ensemble des agents
- une pièce qui servira de coin repas pour les agents et qui pourra être utilisée pour tenir les réunions (bureau et conseil syndical)

Suite à la décision du Conseil Syndical en date du 04 octobre 2023 d'accepter la proposition faite par l'École de Production GM2A, située 23 rue Maurice Ravel, 61200 ARGENTAN, Monsieur le Président demande au Conseil Syndical d'accepter le transfert du siège social à l'adresse choisie, soit 23 rue Maurice Ravel, 1er Étage, 61200 ARGENTAN.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Considérant la proposition de l'École de Production GM2A et la nécessité pour le SYndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents de changer de locaux,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert du siège social du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents au 23 rue Maurice Ravel, 1er Étage, 61200 ARGENTAN
- **ACCEPTE** de modifier les statuts du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents, notamment l'article 3 : siège
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce transfert de siège social.

5 - Acquisition d'une nouvelle Voiture

- Voiture brûlée le 15/07/2023 entre 00h00 et 01h00
- Plainte portée le 17 juillet 2023 ainsi que déclaration du sinistre auprès de l'assurance
- Indemnisation de l'assurance :
 - 7 000 € TTC (6 875 €uros, franchise déduite)

- Franchise prévue dans le contrat d'assurance :
 - 125 €
- Indemnisation du contenu du véhicule par l'assurance :
 - 517,28 €
- Proposition d'achat d'un nouveau véhicule :
 - o Citroën Berlingo
 - o 1.5 BLUE HDI 100 Feel Pack
 - o Puissance fiscale : 5 C.V
 - o Mise en circulation : 28/12/2018
 - o Kilométrage : 50 255
 - o Prix : **19 900,00 € TTC**
 - o Couleur : Grise
- Vendeur : Garage CMC Auto Agent Citroën à Carrouges

Les membres du bureau, lors de leur réunion du 28 septembre 2023, ont validé l'achat du véhicule proposé.

Monsieur MADEC Boris, membre du Conseil Syndical, demande à Monsieur le Président si plusieurs concessionnaires ont été contactés.

Monsieur le Président lui répond dans l'affirmative et lui indique qu'il est très difficile de trouver ce genre de véhicule et que la côte de l'argus est légèrement en dessous du montant du prix d'achat.

Le flocage du véhicule a été proposé, soit avec TG Pub situé à Sarceaux, soit avec JPC Impression situé à Le Bourg Saint Léonard.

6 - Restitution de la Phase 1 du Diagnostic PPRE réalisé par SERAMA

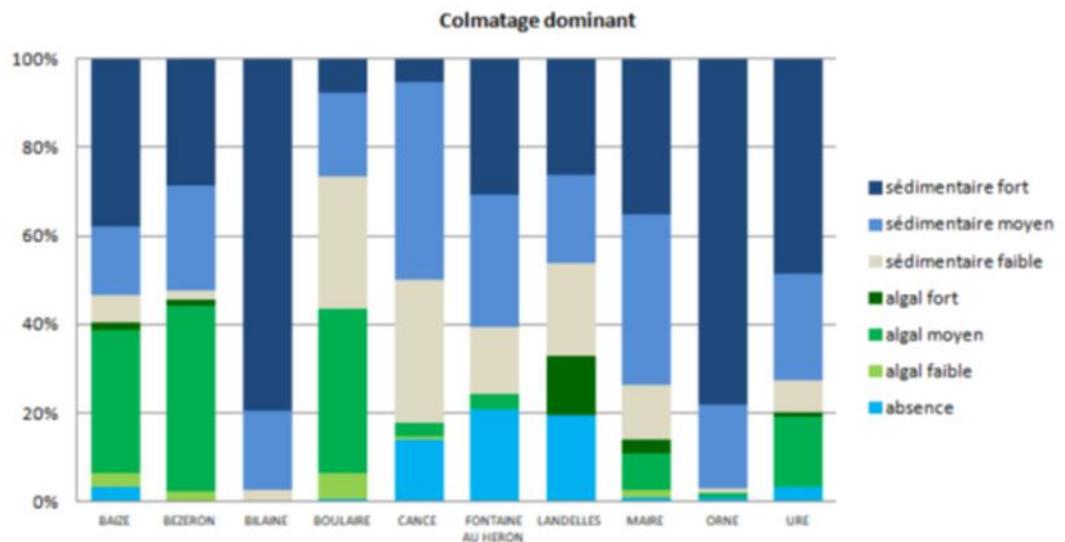
Présentation de la Phase 1

- Etude réalisée par SERAMA
- Réunion du COPIL de lancement le 6 Février 2023
- Prospection de terrain fin février à mi-avril
 - Avis de passage

- Réseaux sociaux, Intramuros, Articles de presse, Annonce radio, Sites internet
- 329km de cours d'eau prospectés
- Organisation de 2 réunions publiques
 - 11 Avril 2023 à Argentan (7 personnes présentes)
 - 12 Avril 2023 à Lougé-sur-Maire (18 personnes présentes)

Résultats :

- Colmatage des substrats



- Travaux hydrauliques



LES TRAVAUX HYDRAULIQUES

15



Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Territoire du SymOA
- Masses d'eau étudiées
- Bassin versant de l'Orne

Limite administrative

- Commune
- Département

Altération physique

- Absence de travaux hydrauliques
- Travaux hydrauliques

Conception et réalisation (2022):
SERAMA



Nom masse d'eau	Travaux hydrauliques (m)	Linéaire total (m)	% travaux
Orne (source-Ure)	10 107	23 286	43.4 %
Orne (Ure-Rabodanges)	4 524	8 853	51.1 %
Ure	94 396	106 772	88.4 %
Cance	5 599	13 729	40.8 %
Landelles	9 620	13 553	71 %
Maire	49 150	63 945	76.9 %
Fontaine au Héron	2 841	6 231	45.6 %
Baize	36 824	66 780	55.1 %
Bilaine	9 594	9 730	98.6 %
Bézeron	5 184	10 285	50.4 %
Boulaire	2 869	5 403	53.1 %
Total	230 708	328 567	70.2 %

- Cycles de vie piscicoles

LES CYCLES DE VIE DE LA TRUITE FARIO



Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Territoire du SYMOA
- Masses d'eau étudiantes
- Bassin versant de l'Orne

Limite administrative

- Commune
- Département

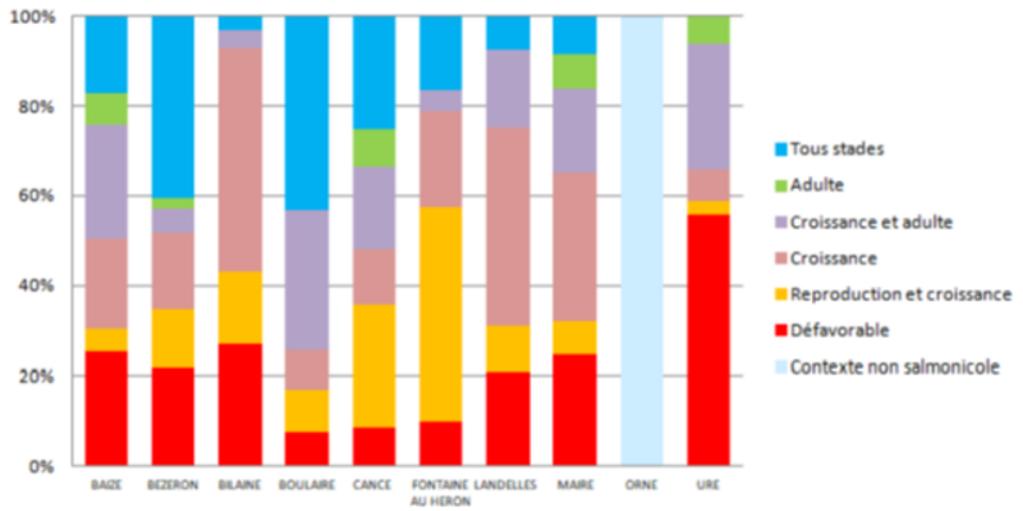
Cycles de vie de la truite fario

- défavorable
- reproduction et croissance
- croissance
- croissance et adulte
- adulte
- tous stades
- contexte non salmonicole

Conception et réalisation (2021) :
SERAMA



Cycle de vie de la Truite Fario



- **Intégrité de l'habitat :**
 - Lit mineur
 - Berges et ripisylve
 - Annexes, lit majeur, occupation des sols, zones humides
 - Ligne d'eau
 - Continuité et franchissabilité des ouvrages
 - Débit

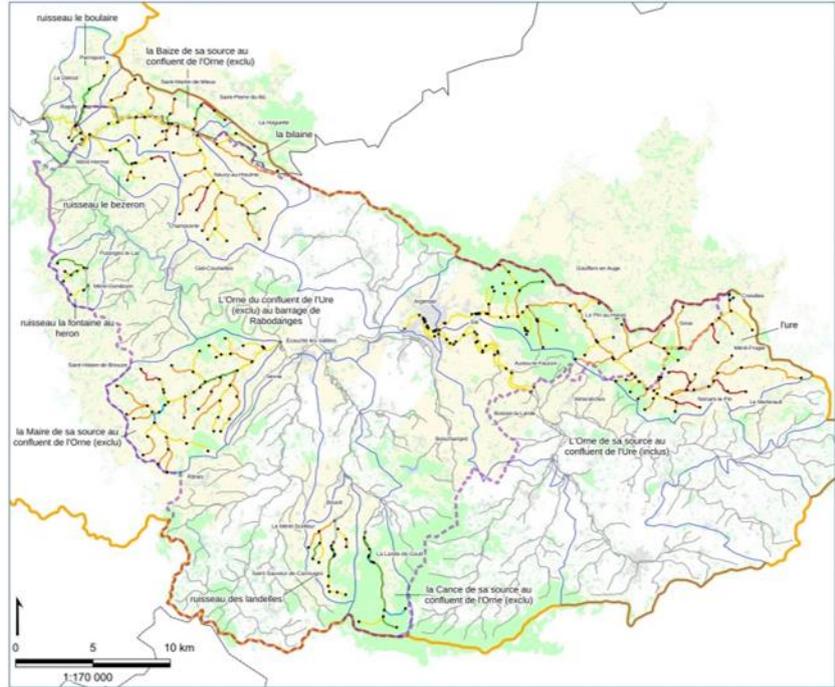


INTÉGRITÉ DE L'HABITAT : COMPARTIMENT LIT MINEUR

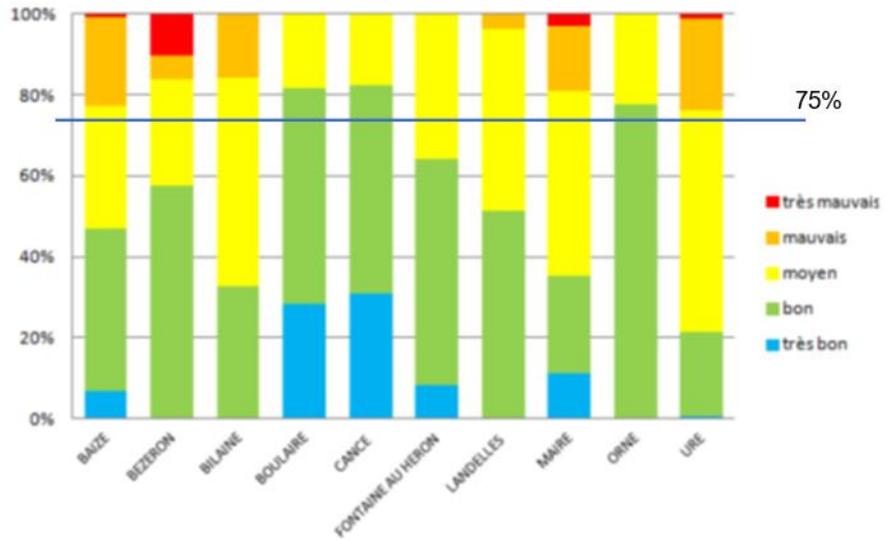


- Hydrographie**
- Réseau hydrographique
 - Territoire du SYMOA
 - Masses d'eau étudiées
 - Bassin versant de l'Orne
- Limite administrative**
- Commune
 - Département
- Classe de qualité**
- Limite de segment
 - très bon
 - bon
 - moyen
 - mauvais
 - très mauvais

Conception et réalisation (2021) :
SERAMA



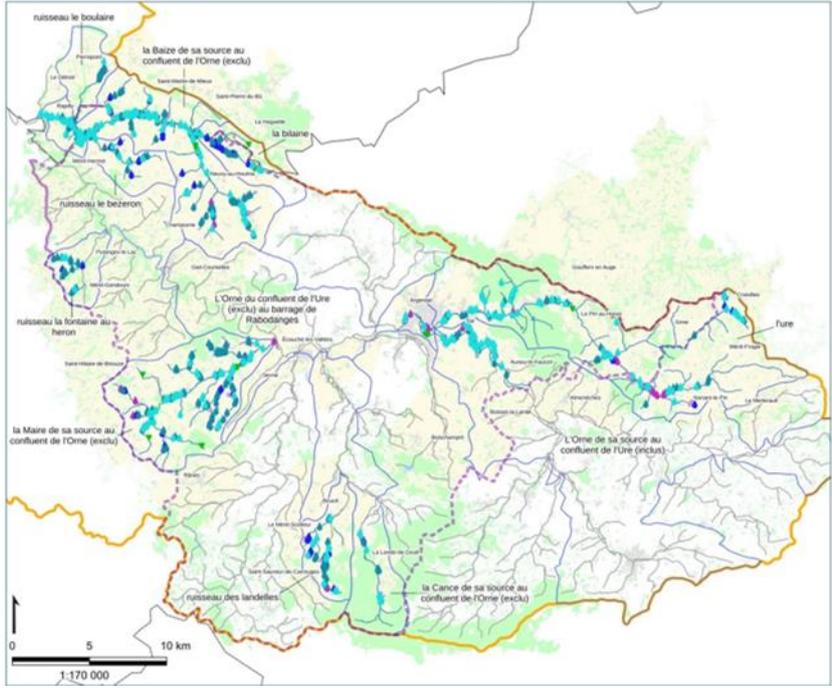
Classes de qualité REH BERGE/RIP en % du linéaire de cours d'eau prospectés





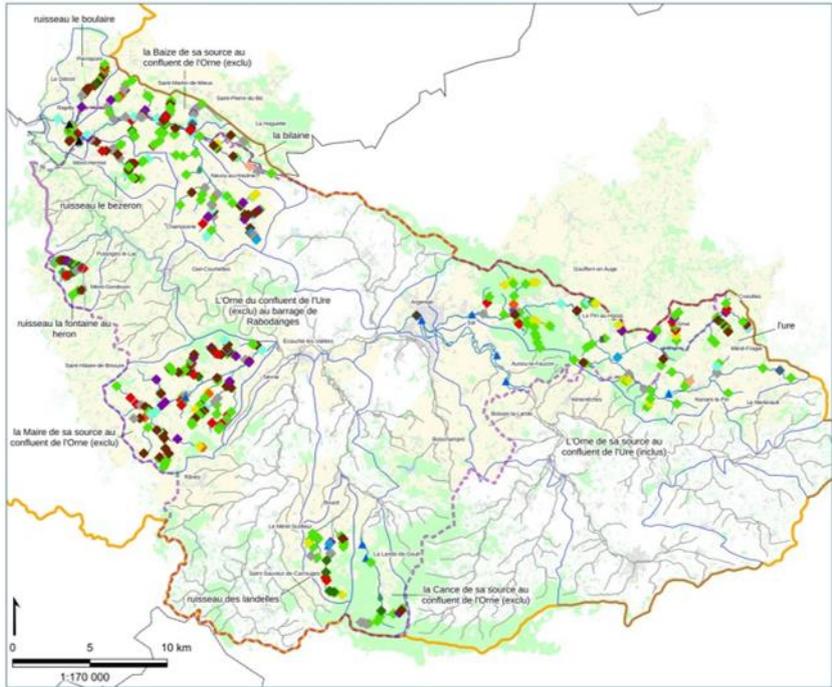
- Hydrographie**
- Cours d'eau étudié
 - Réseau hydrographique
 - Territoire du SymOA
 - Masses d'eau étudiées
 - Bassin versant de l'Orne
- Limite administrative**
- Commune
 - Département
- Pression sur les berges**
- pâturage du bétail
- Points d'abreuvement**
- abreuvoir, impact faible
 - abreuvoir, impact moyen
 - abreuvoir, impact fort
 - abreuvoir aménagé
 - pompe de prairie

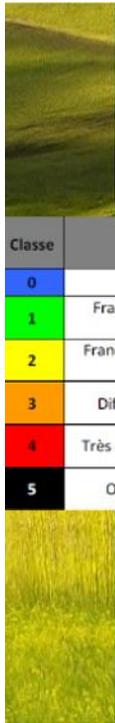
Conception et réalisation (2021)



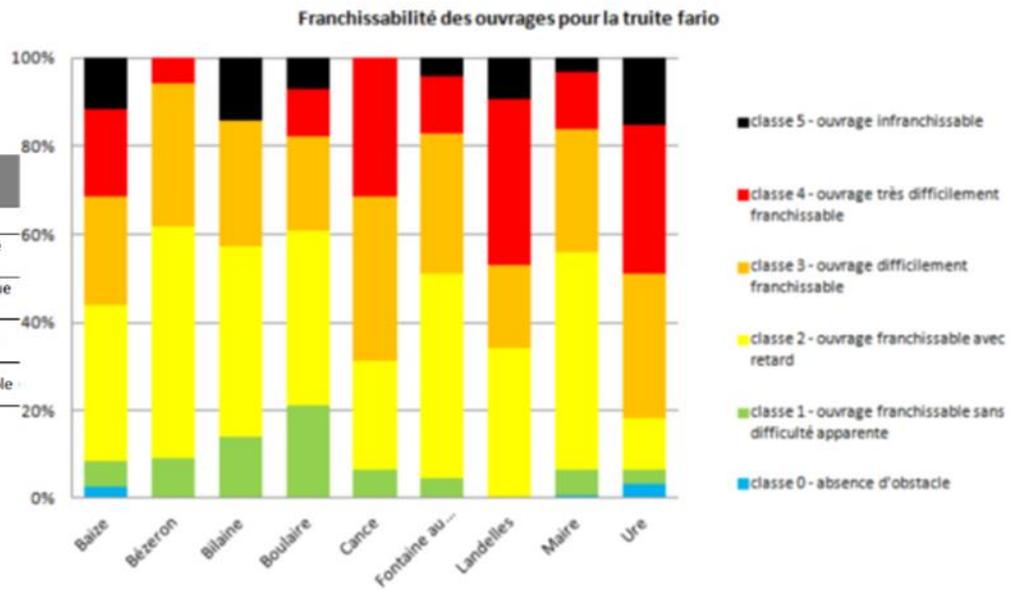
- Hydrographie**
- Cours d'eau étudié
 - Réseau hydrographique
 - Territoire du SymOA
 - Masses d'eau étudiées
 - Bassin versant de l'Orne
- Limite administrative**
- Commune
 - Département
- Typologie des ouvrages**
- batardeau
 - canal bétonné
 - clapet
 - dalot
 - déversoir
 - gué
 - lavoir
 - moulin
 - mur de parcelle
 - passage bus
 - plan d'eau
 - radier de pont
 - seuil d'érosion régressive
 - seuil naturel
 - seuil non maçonné
 - seuil racinaire
 - système
 - vannage

Conception et réalisation (2021)





Classe	Qualification
0	Absence d'obstacle
1	Franchissable sans difficulté apparente
2	Franchissable mais avec risque de retard
3	Difficilement franchissable
4	Très difficilement franchissable
5	Obstacle infranchissable



- Préparation de la phase 2 : *Scénarios de gestion*

Organisation de réunions thématiques en groupes de travail :

- *Milieux aquatiques (usages divers)*
- *Agriculture*
- *Élus et gouvernance*

Rendu de la phase 2 prévu avant Noël

- Début de la phase 3 envisagée pour début 2024 : définition du programme d'action
- COPIL de restitution de la phase 1 : 17 octobre 2023 à 14 H 00 à l'Espace Fontaine

7 - Questions Diverses

La prochaine réunion du Conseil Syndical se tiendra le 19 décembre 2023 à 18 H 00.

Le principal point qui sera évoqué sera le DOB pour l'année 2024.

Une réunion de bureau a été fixée au 07 décembre 2023 (matin).

Le déménagement du SyMOA aura lieu début janvier 2024.

RGPD :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que le registre RGPD a été établi suite à l'élaboration d'un tableau envoyé par le CDG 61 et complété par Mireille et Élise.

Plusieurs actions doivent être entreprises par le SyMOA pour être en conformité.

Une mise à jour dudit registre sera effectuée au fur et à mesure de ces actions.

Le Secrétaire de séance,

Fait à ARGENTAN
Le Président,
Monsieur PORTIER Jean-Yves